

N° CP

39/100-06

Séance du 16 JUIN 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE

20 JUIN 2006

### Lancement d'une étude préliminaire socio-économique d'une liaison fluviale à grand gabarit entre la Saône et le Rhin Supérieur

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente modifiée par la délibération n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accepte l'engagement, sous notre maîtrise d'ouvrage, d'une étude préliminaire socio-économique d'une liaison fluviale à grand gabarit entre la Saône et le Rhin Supérieur ;
- ❖ Autorise le Président à souscrire le marché nécessaire ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la consultation y afférente ;
- ❖ Assure le préfinancement de cette étude dont le coût est prévu à 300 000 € TTC et ajuste la contribution de notre collectivité en fonction des concours obtenus ; les crédits nécessaires seront prélevés sur les dépenses de la section de fonctionnement Chapitre 011, nature 617, fonction 824, enveloppe 85111 ;
- ❖ Autorise le Président à signer tous les documents relatifs tant à ce marché qu'à la mise en œuvre du projet et à son financement ;
- ❖ Désigne M. Bernard NOTTER, Président de la Commission de la Voirie, des Infrastructures Routières et des Transports, pour piloter cette étude en concertation avec M. Francis GRIGNON Sénateur et Conseiller Général du Bas-Rhin.

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 20 JUIN 2006  
Publication 23 JUIN 2006  
Pour le Président du Conseil Général  
par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER